



A retenir

Phénologie	Evolution lente
Tordeuses de la grappe	Vol démarre très lentement dans de rares secteurs très précoces

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

L'évolution des stades phénologiques est lente.

A ce jour, dans une majorité de parcelles, les stades phénologiques ont 10 à 15 jours de retard par rapport à 2017 (année très précoce).

Dans les parcelles observées, ils varient de « repos d'hiver » (stade A ou 01 ou BBCH 00) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « 1^{ère} feuille étalée » (stade 07 ou BBCH 11, pour les cépages et/ou les situations précoces).

Les stades phénologiques les plus rencontrés, sont « bourgeons dans le coton » (stade B ou 03 ou BBCH 05) et « pointe verte de la pousse visible » (stade C ou 05 ou BBCH 09).

Quelques parcelles très précoces atteignent le stade « 2 ou 3 feuilles étalées » (stade E ou 09 ou BBCH 12-13).

Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-Delay, Fabrice Guillois, Emilie Teyssot, Laure Lagarrigue, Christel Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée



Eclatement des bourgeons
(stade D ou 06 ou BBCH 10)



2 ou 3 feuilles étalées
(stade E ou 09 ou BBCH 12-13)

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Eudémis

Vignoble régional

Les capsules dans les pièges doivent être posées, si ce n'est pas déjà fait et le suivi des captures de papillons réalisé.

Aude

Le vol de 1^{ère} génération n'a pas encore débuté y compris dans les secteurs précoces.

Gard

Le vol n'est pas généralisé à l'ensemble du département. De rares captures sont observées dans la seule zone des Sables.

Hérault

Les tous 1^{ers} papillons sont observés en zone précoce du Montpelliérais.

Pyrénées-Orientales

De rares papillons sont visibles dans les pièges mais la population est encore très faible.

Eulia

Aude et Hérault

Des captures parfois importantes sont notées localement.

Gard

Des captures, à effectif moyen, sont observées depuis 10 jours sur le secteur des Sables et au sud des Costières.

EXCORIOSE

Vignoble régional

Estimation du risque

C'est une maladie qui se raisonne à la parcelle en fonction des observations réalisées. La majorité des parcelles a, voire, atteint le stade de réceptivité maximum « pointe verte de la pousse visible » à « éclatement des bourgeons ».

Symptômes à observer : base des sarments avec des nécroses brunâtres allongées (excoriations) avec parfois des crevasses. Dans certains cas, la base du sarment peut être étranglée. Les yeux de la base ne débourrent plus et les sarments seront plus sensibles à la casse par le vent.



Excoriations et pycnides



Excoriation sévère

Aude

Les niveaux de dégâts (symptômes de l'an passé) sont très variables d'une parcelle à l'autre. Si la fréquence de la maladie reste faible sur la majorité des parcelles observées, les intensités peuvent atteindre 90 % des coursons atteints dans certaines situations et notamment sur l'est du département (Basse plaine de l'Aude et Littoral).

Gard

Les observations confirment une faible fréquence de la maladie dans la majorité des parcelles. De nombreuses vignes ne présentent aucun symptôme ou en présentent de très rares (moins d'1 courson touché sur 10 souches). Très ponctuellement, il est détecté, sur des parcelles de Grenache et Mourvèdre, des symptômes présents dans toutes les souches.

Hérault

Dans les parcelles de référence, selon les cépages, les observations de symptômes sont toujours très variables (de 0 à 100 % des ceps atteints).

La synthèse des comptages des semaines écoulées indique une présence dans environ 70 % des parcelles observées avec, dans ces parcelles atteintes, une proportion allant de 1 à 64 % de coursons atteints.

A l'exception de l'unité agroclimatique du Minervois, les observations semblent indiquer une présence de la maladie moins importante que les années précédentes.

Pyrénées-Orientales

Quelques symptômes sont observés sur les parcelles de suivis avec des intensités faibles.

FLAVESCENCE DOREE

Conformément à l'arrêté national du 19 décembre 2013, relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, **toutes les souches identifiées comme contaminée en 2017 ont dû être arrachées avant le 31/03/2018.**

Rappel : il convient de procéder à l'arrachage complet des souches et/ou à leur dévitalisation, car les repousses de porte greffe bien que souvent asymptomatiques demeurent infectieuses et potentiellement contaminatrices.

BLACK ROT

Vignoble régional

Mesures prophylactiques

L'élimination d'un maximum d'organes touchés l'année précédente, en les brûlant ou les enfouissant à l'abri de la lumière, permet de limiter les futures contaminations.

Gard

Bilan 2017 : le parasite est sorti tardivement sur une bonne partie du département. Seule de très rares parcelles ont présenté des attaques sur grappes. Dans l'ensemble, les pertes de récolte au niveau départemental ont été négligeables.

RAVAGEURS SECONDAIRES

Escargots

Aude, Gard et Hérault

Le risque reste faible à modéré.

Ils sont observés en cœur de souches de quelques parcelles.

Mange-Bourgeons

Aude et Hérault

Estimation du risque

L'estimation du risque reste faible

Aucun dégât significatif n'est constaté à ce jour.

Sinoxylon ou apate des sarments

Pyrénées-Orientales

Des dégâts significatifs sont visibles sur le secteur Salanque (commune de Pia).

ACCIDENT CLIMATIQUE

Gel

Vignoble régional

La vigne devient sensible au gel dès que la température du bourgeon et des organes végétaux descend en dessous de -2°C .

Méthodes prophylactiques

Les principales méthodes préventives, utiles dans le cas des gelées blanches consistent à :

- éviter le travail du sol et préférer un sol « rassis », « rappuyé »,
- tondre à ras les parcelles enherbées ainsi que les bordures.

Grêle

Gard

Un épisode de grêle d'une intensité exceptionnelle a eu lieu dans la basse Vallée du Rhône touchant notamment les communes d'Estézargues, Domazan, Rochefort du Gard, Tavel...

Dans les parcelles les plus touchées, des bourgeons principaux ont été arrachés en fréquence parfois importante. Dans ce cas, les bourgeons secondaires vont prendre le relais, mais ils ne porteront pas de grappe et les souches concernées présenteront une forte hétérogénéité de végétation.

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, ADVAH, Cave d'Ouveillan, Dubreucq, Civam bio, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, Fredon LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.